

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**  
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire publique**  
**qui a eu lieu le 28 septembre 2023, à 16 h, sur Zoom**

<b>Présences</b>	<b>Absences</b>
<p><b><u>Membres ayant droit de vote</u></b>  Barbeau, Jay  Barry, Aaron  Cameron, Vernon, <b>président</b>  Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim (d'office)  Guay, André  Harquail, David  Kurkimaki, Laura  Manitowabi, Tammy  McCue, Meghan (AECS)  Ramakko, Brian</p> <p><b><u>Membres sans droit de vote</u></b>  Bassett, Shannon, représentante du Sénat  Colin, Fabrice, représentant de l'APUL  Fenske, Tom, représentant du SEUL  Gorham, Robyn, représentante de l'APUL  Shaa, Nawfal, représentant de l'AEF  Scott, Dan, représentant du Sénat  Teller, Meredith, représentante de l'APAPUL  Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université</p>	<p><b><u>Membres ayant droit de vote</u></b>  Eshkawkogan, Kevin  Recollet, Angela</p> <p><b><u>Membres sans droit de vote</u></b></p>
<p><b><u>Observateurs (personnes-ressources)</u></b>  Deschenes, Simon, mandataire, Eckler  Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche  Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim  Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers  Leclerc, Renée, adjointe administrative de direction, Secrétariat de l'Université  Merida, Bryan, mandataire, Eckler  Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration</p>	

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Vernon Cameron, déclare la séance ouverte à 16 h 2 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Cameron demande à Mme Vincent de présider la réunion, notant qu'il était présent par téléphone pendant ses déplacements. Mme Vincent reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Mme Vincent souligne qu'il s'agit d'une réunion publique qui a pour but d'examiner un seul point.

**POUR DÉCISION**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. André Guay, appuyé par M. Brian Ramakko, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

## **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

Mme Vincent invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées. Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré.

## **3. Question touchant le Comité des finances et des biens immobiliers**

### **3.1 Rapport d'évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Mme Vincent demande au président du Comité des finances et des biens immobiliers du Conseil, M. David Harquail, de présenter ce point. M. Harquail indique que cette question a récemment été présentée au Comité de la caisse de retraite de l'Université Laurentienne et au Comité des finances et des biens immobiliers et qu'elle a été examinée par ceux-ci. La présentation de ce point au Conseil lors d'une réunion extraordinaire a été jugée prudente compte tenu de l'état positif du régime de retraite en ce moment et à la lumière de l'état actuel des marchés financiers. M. Harquail demande alors au vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, de fournir des informations supplémentaires.

M. Piché fait écho au commentaire de M. Harquail selon lequel le point examiné lors de la réunion d'aujourd'hui était une mesure prudente pour la Laurentienne et souligne que cela se traduira par des économies de 450 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années. M. Piché fournit un examen détaillé de la documentation distribuée avant la réunion.

Il est proposé par M. Jay Barbeau, appuyé par M. Brian Ramakko,

**IL EST RÉSOLU**

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2023, le Conseil approuve les hypothèses actuarielles et le dépôt de l'évaluation à l'ARSF en ce qui concerne le Régime au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

## **4. Questions du président**

Il est confirmé qu'il n'y a aucune autre question à examiner.

## **5. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 13.

---

Vernon Cameron, président

---

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université